Marlène Schiappa propose de donner un CAP “petite enfance” aux mères au foyer

21/07/2017 à 18h43

La secrétaire d’État chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a annoncé que les mères qui ne travaillent pas mais s’occupent de leurs enfants pourraient obtenir un diplôme après la validation des acquis de l’expérience. Si la secrétaire d’État estime que c’est un moyen pour remettre les femmes sur le marché du travail, ses détracteurs y voient une solution en trompe-l’œil.

Voir aussi : Les professionnels de l’enfance sont vent debout contre le «CAP Petite Enfance» proposé par Marlène Schiappa

Une mesure en faveur de l’insertion professionnelle des mères en situation de précarité. Marlène Schiappa, la secrétaire d’État chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes, a annoncé jeudi lors d’une audition au Sénat travailler avec Jean-Michel Blanquer, le ministre de l’Éducation nationale, à la création d’une certification pour les mères non diplômées qui ont quitté le marché du travail afin d’élever leurs enfants.

> *Les jeunes mères pourraient, après un "parcours diplômant", obtenir un "CAP petite enfance", annonce @MarleneSchiappa. #DirectAN pic.twitter.com/hAD5zPY5BA*
>
> *— LCP (@LCP) 20 juillet 2017*

“***Un certain nombre de femmes, notamment dans des banlieues ou des zones rurales, ont eu des enfants jeunes**, et se retrouvent sans qualification, sans expérience professionnelle à l’âge de 25, 30, 35 ans sur le marché du travail, avec un CV qui est*

une page blanche, qui n’ont pas de diplôme et qui n’ont comme seul argument dans les entretiens d’embauche que de dire ‘j’ai élevé mes enfants’, ce qui n’est pas jusqu’à présent l’argument le plus efficace pour trouver du travail et je le déplore“, a déclaré Marlène Schiappa.

Il s’agirait d’un diplôme de validation des acquis de l’expérience (VAE) qui pourrait prendre la forme d’un diplôme d’État du type CAP petite enfance – qui va prochainement être renommé CAP accompagnant éducatif petite enfance – ou brevet d’éducateur de jeunes enfants. […]